● Année 1951. — N° 3. Le Numéro : 7 francs. Vendredi 12 Janvier 1951. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **400 fr.** ; ÉTRANGER : **800 fr.**
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1951 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 3e SEANCE

Séance du Jeudi 11 Janvier 1951.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Excuse.

3. — Election des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs de l'Assemblée. — Décision de porter à six le nombre des vice-présidents et à dix celui des secrétaires.

Opposition de MM. Barbé et les membres du groupe communiste : M. Barbé. — Rejet, au scrutin.

Scrutin pour l'élection des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs. — Proclamation des résultats du scrutin et de la constitution de l'Assemblée de l'Union française pour 1951.

4. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT,
président d'âge.

(La séance est ouverte à dix-neuf heures vingt.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. Albert Sarraut, *président d'âge.* La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 10 janvier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE

M. le président d'âge. M. Roulleaux-Dugage s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS, DES SECRETAIRES ET DES QUESTEURS DE L'ASSEMBLEE

Augmentation du nombre des sièges de vice-présidents et de secrétaires.

M. le président d'âge. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Les délégués des groupes proposent à l'Assemblée de porter à six le nombre des vice-présidents et à dix le nombre des secrétaires.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 15 du règlement, la liste des candidats proposés par les groupes a été affichée pendant une heure et remise à chacun des membres de l'Assemblée.

Avant d'appeler l'Assemblée à se prononcer sur ces candidatures, je dois l'informer que j'ai reçu de M. Barbé et des membres du groupe communiste l'opposition dont je vais donner lecture, fondée sur une contestation relative à l'application de la règle de proportionnalité :

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant que dans l'établissement de la liste des candidats au bureau, la représentation proportionnelle prévue à l'article 15 du règlement n'a pas été observée en ce qui concerne l'attribution des questures et des vice-présidences,

« S'oppose à l'acceptation de cette liste et mandate la conférence des présidents de groupe pour lui faire de nouvelles propositions, conformément aux 13e et 14e alinéas de l'article 15. »

Je rappelle à l'Assemblée qu'aux termes des treizième et quatorzième alinéas de l'article 15 du règlement:

« En cas de contestation sur l'application de la règle de proportionnalité ou sur l'ordre de préséance des vice-présidents, l'Assemblée statue avant l'élection des membres du bureau, après un débat au cours duquel peuvent seuls être entendus un orateur « pour » et un orateur « contre », le temps de parole de chacun d'eux ne pouvant excéder cinq minutes.

« Si l'Assemblée prend l'opposition en considération, la première liste de candidats ou l'ordre de préséance des vice-présidents proposé est annulé, et les présidents de groupe se réunissent immédiatement pour faire de nouvelles propositions. »

La parole est à M. Barbé pour soutenir la prise en considération de son opposition.

(En montant à la tribune, M. Barbé est salué par les applaudissements de l'extrême gauche.)

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, hier soir, après des tractations sur lesquelles nous préférons ne pas insister, la conférence des présidents, réunie pour préparer la formation du nouveau bureau de l'Assemblée, a pris des décisions d'une gravité qui n'a échappé à personne. Elle a décidé d'exclure de la questure de notre Assemblée deux élus qui représentaient l'un, le groupe communiste, l'autre, les élus d'outre-mer, les Africains en particulier.

Et la même conférence a, voici quelques heures, complété sa mauvaise besogne en refusant tout siège de vice-président au groupe communiste. Ce qui fait que le groupe communiste, qui compte vingt-sept membres, n'aura ni questeur, ni vice-président, tandis que le groupe du rassemblement républicain, par exemple, qui n'a que vingt-trois membres, y compris ses apparentés, se voit attribuer une questure et une vice-présidence.

Après nos collègues africains qui, hier soir, ont élevé une protestation contre ces faits, et certains d'interpréter la douloureuse émotion de nombreux élus indignés par de telles pratiques, nous tenons à nous élever contre les propositions de la conférence des présidents, et, conformément au troisième alinéa de l'article 15 du règlement, nous demandons à l'Assemblée de rejeter ces propositions.

Pour justifier notre demande, je veux présenter ici quelques brèves observations: tout d'abord, il est caractéristique que les décisions de la conférence des présidents n'aient pu être acquises que par l'adoption préalable, à la demande des dirigeants du groupe socialiste, et malgré nos protestations, d'un mode de scrutin sans précédent dans une conférence des présidents. Pour des décisions d'exception, il fallait évidemment un scrutin d'exception.

Et c'est ainsi qu'une majorité factice propose d'exclure de postes considérés comme particulièrement importants dans le bureau de l'Assemblée, d'une part, le communiste, d'autre part, l'Africain noir:

Anticommunisme.

Racisme.

Voilà longtemps, certes, que nous avons dénoncé l'anticommunisme en tant que prélude à toutes les mesures antidémocratiques en France, à toutes les mesures racistes concernant les peuples coloniaux.

M. La Gravière. Vous, vous faites de la bonne besogne !

M. Raymond Barbé. A cette tribune même, alors que nous avons été si souvent, depuis deux ans, victimes de rappels à l'ordre et de censures arbitraires, nous avons maintes fois indiqué qu'après les communistes, ce serait le tour des autres, des autochtones en particulier.

Et voici quelques semaines, notre collègue M. Hazoumé a pu en faire l'amère expérience lorsqu'il fut rappelé à l'ordre parce qu'il exprimait l'indignation des masses africaines spoliées, par le colonialisme, de la terre de leurs ancêtres.

Mais aujourd'hui — et c'est sans doute là une nouvelle preuve que les événements vont vite — c'est le même jour, au cours du même scrutin, qu'un communiste et un Africain sont, ensemble, exclus de postes essentiels du bureau de l'Assemblée.

La majorité qui s'est livrée à cette triste besogne, cette majorité qui exprime dans notre Assemblée la politique et les exigences gouvernementales, a ainsi éclairé à sa façon la signification de la politique du Gouvernement.

Au moment où, par la suspension des fonctionnaires patriotes, l'annonce de la revision du procès du traître Pétain et l'envoi d'un ambassadeur auprès du fasciste Franco, au moment où le Gouvernement français multiplie les mesures fascistes pour complaire aux injonctions d'Eisenhower *(Exclamations)*, c'est vraiment un symbole que les représentants de sa majorité dans cette Assemblée aient exprimé, par un double vote, le racisme et l'anticommunisme qui sont la loi des seigneurs du dollar.

Telle est leur conception de l'Union française, la célèbre union du cheval et du cavalier où toujours c'est le cavalier qui est le maître...

M. La Gravière. Tout cela ne tient pas debout!

M. Raymond Barbé. ... et toujours le même qui ressent les morsures de l'étrier.

Pour nous, communistes, ce n'est pas d'une telle union que nous voulons; c'est d'une union véritablement fraternelle de peuples libres, indépendants et égaux.

C'est pourquoi nous considérons que les propositions cyniques de la majorité de la conférence des présidents ne doivent pas être entérinées par l'Assemblée.

Nous espérons qu'il se trouvera une majorité de gens honnêtes qui, quelle que soit leur opinion personnelle, n'accepteront pas que le bureau de l'Assemblée de l'Union française soit composé selon la loi de la jungle. *(Mouvements divers.)*

M. Gaignard. Les loups hurlent!

M. Raymond Barbé. C'est pourquoi nous vous invitons à repousser les propositions de la conférence des présidents en donnant à votre vote le sens du maintien aux postes essentiels de la questure des deux élus que l'on veut en exclure arbitrairement. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Nous vous demandons, en conséquence, de confirmer par vos votes l'opposition dont je rappelle le libellé:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Considérant que dans l'établissement de la liste des candidats au bureau, la représentation proportionnelle prévue à l'article 15 du règlement n'a pas été observée en ce qui concerne l'attribution des questures et des vice-présidences.

« S'oppose à l'acceptation de cette liste et mandate la conférence des présidents de groupes pour lui faire de nouvelles propositions conformément aux 13e et 14e alinéas de l'article 15. »

M. le président d'âge. Quelqu'un demande-t-il la parole contre la prise en considération de cette contestation ?...

Je vais consulter l'Assemblée sur la prise en considération de l'opposition formulée par MM. Barbé et les membres du groupe communiste.

M. Raymond Barbé. Nous demandons un scrutin.

M. le président d'âge. Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par M. Barbé au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président d'âge. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	167
Majorité absolue	84
Pour l'adoption	51
Contre	116

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

L'opposition formulée par M. Barbé et les membres du groupe communiste n'ayant pas été prise en considération, je vais appeler maintenant l'Assemblée à se prononcer sur les candidatures proposées par les groupes.

Il sera procédé à une seule opération de vote pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs.

Elle se déroulera conformément aux dispositions des articles 66 et 67 du règlement sur les votes secrets à la tribune pour les désignations de personnes.

Chaque conseiller votera sous enveloppe.

Une enveloppe a été remise à chacun de nos collègues avec la liste des candidats.

Je rappelle que les conseillers qui acceptent les candidatures proposées pourront voter pour la liste entière. Ceux qui veulent rejeter une ou plusieurs candidatures procéderont par radiation d'un ou plusieurs noms sur la liste.

Seuls les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés seront proclamés élus.

Il va être procédé maintenant au tirage au sort de deux scrutateurs pour effectuer le dépouillement du scrutin.

(*Le sort désigne comme scrutateurs Mme Bertrand et M. Longuet.*)

M. le président d'âge. Avant d'ouvrir le scrutin, j'informe nos collègues qu'il durera une demi-heure.

Le vote aura lieu par appel nominal, en appelant tout d'abord ceux de nos collègues dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au contre-appel des conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre C.*)

M. le président d'âge. J'invite nos collègues à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française est ouvert.

Il sera clos dans une demi-heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*Le scrutin est ouvert à dix-neuf heures quarante-cinq.*)

(*Il est procédé à l'appel nominal.*)

M. le président d'âge. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au contre-appel.

(*Il est procédé au contre-appel*).

M. le président d'âge. Le contre-appel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos à vingt heures vingt.*)

M. le président d'âge. J'invite MM. les secrétaires et MM. les scrutateurs désignés au début de la séance à se retirer dans la salle n° 110 pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à vingt heures vingt-cinq, est reprise à vingt et une heures quarante.*)

M. le président d'âge. La séance est reprise.

Voici les résultats du scrutin pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française :

Nombre de votants	159
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

Ont obtenu :

1° Pour les postes de vice-présidents de l'Assemblée de l'Union française :

M. Laurent-Eynac (*Applaudissements.*)	112 voix.
S.A.R. Mme la princesse Yukanthor (*Applaudissements.*)	90 —
Mme Lefaucheux (*Applaudissements.*)	102 —
MM. Zinsou (*Applaudissements.*)	129 —
Diop Babakar (*Applaudissements.*)	99 —
Tran Van Kha (*Applaudissements.*)	112 —

2° Pour les postes de secrétaires de l'Assemblée de l'Union française :

MM. Kemajou (*Applaudissements.*)	137 voix.
Randrelsa (*Applaudissements.*)	127 —
Mlle Lafon (*Applaudissements.*)	125 —
MM. Léon (*Applaudissements.*)	125 —
Lévy (*Applaudissements.*)	119 —
Egretaud (*Applaudissements.*)	117 —
Daber (*Applaudissements.*)	116 —
Souvannavong Ourot (*Applaudissements.*)	115 —
Boiteau (*Applaudissements.*)	114 —
Nguyen Huu Thuan (*Applaudissements.*)	114 —

3° Pour les postes de questeurs de l'Assemblée de l'Union française :

MM. Vivier (*Applaudissements.*)	115 voix.
Juge (*Applaudissements.*)	85 —
Perier (*Applaudissements.*)	83 —

Tous les candidats ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

En conséquence, je proclame élus :

Vice-présidents de l'Assemblée de l'Union française, dans l'ordre de préséance déterminé, conformément à l'article 15 du

règlement, par ordre de présentation sur la liste établie par les délégués des groupes:

M. Laurent-Eynac, S. A. R. Mme la princesse Yukanthor, Mme Lefaucheux, M. Zinsou, M. D'op Babakar, M. Iran Van Kha. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés.*)

Secrétaires de l'Assemblée de l'Union française:

M. Kemajou, M. Randretsa, Mlle Lafon, M. Léon, M. Lévy, M. Egretaud, M. Daber, M. Souvannavong Ourot, M. Boiteau, M. Nguyen Huu Thuan. (*Vifs applaudissements.*)

Questeurs de l'Assemblée de l'Union française:

M. Vivier, M. Juge, M. Perier. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

Tous les membres du bureau de l'Assemblée de l'Union française étant élus, je déclare l'Assemblée de l'Union française constituée pour sa session 1951.

Conformément à l'article 16 du règlement, communication de la composition du bureau définitif sera adressée, d'une part, à M. le président de l'Union française et aux autorités qualifiées des territoires et des Etats associés, d'autre part à M. le président de l'Assemblée nationale, à M. le président du conseil des ministres, à M. le président du Conseil de la République et à M. le président du Conseil économique.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président d'âge. L'Assemblée voudra sans doute tenir sa prochaine séance publique vendredi 12 janvier, à seize heures trente, pour procéder à l'installation du bureau définitif. (*Assentiment.*)

Personne ne demande la parole ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, la prochaine séance publique aura lieu demain vendredi 12 janvier à seize heures trente avec l'ordre du jour suivant:

Installation du bureau définitif.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*Avant de quitter la salle, MM. les conseillers, debout, applaudissent longuement M. le président d'âge.*)

(*La séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

RENÉ HINGRE.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 11 JANVIER 1951

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçus:

« Art. 80 — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

FRANCE D'OUTRE-MER

188. — 11 janvier 1950. — **M. Paul Catrice** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** s'il ne croit pas utile et même nécessaire de créer le plus tôt possible un poste d'inspecteur du travail à Diégo-Suarez, distinct de celui de Majunga, les deux régions étant fort éloignées, de communications très difficiles et connaissant un développement économique de plus en plus intense, cette création pouvant se faire sans attendre la souhaitable reconstitution de la province de Diégo-Suarez, que souhaitent les milieux intéressés et sur laquelle l'assemblée représentative de Madagascar vient de donner un avis favorable.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

FRANCE D'OUTRE-MER

177. — 11 janvier 1951. — **M. Antoine Darlan** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** la liste nominative, établie par district, des entreprises minières, industrielles et agricoles appartenant à des métropolitains dans le territoire de l'Oubangui-Chari, ainsi que le nombre de travailleurs employés par chacune d'elles. (*Question écrite posée le 5 décembre 1950.*)

Réponse. — Le ministre de la France d'outre-mer fait connaître à M. Darlan que la liste nominative demandée a été établie sans faire de discrimination entre les employeurs. Les seuls renseignements statistiques en sa possession sont les suivants:

1° *Région du M'Bomou.*

District de Yalinga

	Manœuvres.
Société minière du Bassilombo	439
Société africaine des mines	294
Groupe « Comouna »	594
Plantation Fadama (groupe Gilliaux)	600
	1.527

District de Bangassou:

S. I. C. M. (E. de constructions)	300
S. P. C. N. (plantation de la Nomé)	400
Plantation de la M'Brai et Kaliko	170
Plantation de la Pamba	30
	900

District de Ouango:

Plantation de Yalougou	416
Plantation Artemis	245
Station colonnière de Gambo	450
Plantation Diel	215
Plantation Vougba	80
Beaumont	30
Grope Cormon et Franck	270
Kespas	426
Niakari	500
Plantation Lougoumba	82
	2.108

Récapitulation:

Yalinga	1.527
Bangassou	900
Ouango	2.108
Total	4.535

salariés africains.

(Aucun renseignement sur les districts de Bakouma-Zemio, Rafaï, Ouadda, Obo.)

En 1948: Bakouma, 740; Rafaï, 300; Ouadda, 120; Obo, 100, soit 1.160. Au total: 4.535 + 1.160 = 5.695.

2° *Région de l'Ouham.*

District de Bossangoa:

	Manœuvres.
Colonat (poste de Bossangoa)	440
Colonat (poste de Kouki)	25
I. R. C. T. a Soumbé (25 km de Bossangoa)	400
	865

	Salariés africains.
District de Bouca:	
Colonaf (poste de Bouca)	75
District de Batangafo:	
Colonafran	100
Récapitulation:	
Bossangoa	565
Bouca	75
Batangafo	100
Total	740

3° Region de la Kemo-Gribingui.

District de Fort-Sibut:	
Colonfran	205
Ouhame-Nana	10
Colonaf	120
	335

Récapitulation: 335 salariés africains.

(Aucun renseignement sur les districts de Fort-Crampel, Dekoa.)

En 1948: Fort-Crampel, 116; Dekoa, 89. Soit au total: 540.

4° Région de l'Ouham-Pende.

District de Bocaranga:	
Colonaf (N'Dim)	125
Solimeo	128
Maisons de commerce	38
	291
District de Paoua:	
Colonaf (Pou M'Baïdi)	128
Centre de multiplication de Pou M'Baïdi	213
Mission américaine Bekoro	9
Main-d'œuvre salariée non fonctionnaire travaillant pour l'administration	621
	971
District de Bozoum:	
Population salariée non fonctionnaire travaillant pour l'administration	486
Colonaf	147
Briend (tannerie)	74
Mazard (mines)	89
S. T. O. C.	54
Poubeau	20
	570
District de Bouar:	
D. M. A. Bouar	197
D. M. A. place de Baoro	91
D. M. A. camp	45
S. M. B.	280
S. C. B. (Bouar)	413
Dorrival Bouar (sclerie)	52
Colonaf	101
Dulos frères, camp M'Bassou	146
Dulos frères, camp Bakouri	58
Plantation Robine (café)	98
Martineau (Bouar	170
Sineau (fromagerie)	50
Petit	27
Larue et Cie	70
Divers petits chantiers	150
Travailleurs (administration)	956
	2.834
District de Baboua:	
Travailleurs (administration)	120
C. M. O. O. (camp Zézé)	97
C. M. C. O. (camp Babaza)	126
C. M. O. O. (camp Zoungou)	189
C. M. O. G. (camp Guindo)	36
Oroubangui (camp Irdéré)	187
Droubangui (camp songogolio)	110
Douilla: (mines)	266
G. Michel (mines)	195
Société minière de Baboua (anciens établissements Frayse)	95
Schieller (mines)	85
Colonaf	29
Plantation Burnichos	31
S. A. C. E. A.	42
Uniroute	39
Ruelle Jean	38
Suda N (mission)	35
	1.720

	Salariés africains.
Récapitulation:	
Bocaranga	291
Paoua	971
Bozoum	570
Bouar	2.834
Baboua	1.720
	6.386 salariés africains.

5° Région de l'Ombella M'Poko

District de Bimbo:	
Le Monner (plantation de café)	20
Silva Ferreira (plantation de café, poste à bois)	69
Silva Ernesto et Ce, à Sandin (briqueterie, poste à bois)	39
Renaud (François), à Pama (bois et charbon)	21
Mme S. Vaultier (briqueterie), Noudjamba	66
Sacomine, à Bobassa (plantation de café et poste à bois)	57
A.-J. Gamaira, entrepreneur, à Balapa	55
V. Sovack, à Ebou (plantation palmiers, postes à bois)	18
Entreprise générale Travail du Bois, à Bomboko	79
Socomatra, Pont M'Poko (entreprise de travaux)	62
C. Fréderic, km. 8 (plantation de café)	38
Berger et Maison (plantation de café)	23
Aubry (entrepreneur Bangui, à N'Gol) (plantation de café)	40
Société Cultures Vivrières, Oubangui (plantation de café)	44
Société agricole de la M'Poko, km. 11	93
Le Jardin de France (culture maraîchère)	14
Y. Belan (plantation de café et bananes)	43
R. Delsarte (garagiste et hôtelier)	23
Willems (briqueterie)	37
Aranjo Almeida (briqueterie et cultures vivrières)	45
G. Nogue (plantation de café	27
P. Kespars (plantation de palmiers, coupe bois)	25
J.-O. Gouveia (plantation de palmiers, coupe bois)	35
Kossi (Georges), à Ouata (plantation de café et poste à bois)	20
Zangoyen, à M'Bata (route de M'Baïki) (cultures vivrières, café et sciage de bois)	35
Sao (Jérôme), à Gaszoua (poste à bois)	18
J. Guguini, entrepreneur, Bac Bimbo (briqueterie)	70
A.-E. Condomat, à Pama (cultures vivrières, café)	23
Ricard, ex-Kolongo (briqueterie)	36
P. Gosset, à Bakassi et Bobass (poste à bois)	23
C. G. T. A., à Séckia (poste à bois)	33
Salariés non fonctionnaires travaillant pour l'administration	435
	1 676
District de Bossembélé:	
Boyer (Georges) (planteur)	109
Plantation Lemoine	142
Régie de tabacs (achat et préparation du tabac)	131
Beloin, tâcheron des T. P. (entrepreneur de travaux)	122
Compagnie cotonnière équatoriale française, à Bossembélé (plantations)	124
Mission catholique (constructions d'établis)	91
Compagnie cotonnière équatoriale française de Yaloké (plantations)	74
Mission évangélique de Bossembélé (entretien concession)	9
Mission évangélique de Yaloké (entretien concession et hôpital)	50
Société minière de Betore, à Yaloké (exploitation aurifère)	473
Salariés non fonctionnaires travaillant pour l'administration	724
	2.049
District de Damara:	
C. G. T. A. (navigation), Bangui-Mobaye-Palambo	150
C. C. T. A. (poste à bois), à Massamba	40
Sorexmo (mine d'or)	126
Bajard, plantation de Bourouba et Dongbé (caféiers)	77
Cabirol (chantier de bois)	38
Malinguere (exploitation forestière)	21
Jacovides (briqueterie)	64
Salariés non fonctionnaires travaillant pour l'administration	51
	567
Récapitulation:	
Bangui	15.000 (approximativement).
Bimbo	1.676
Bossembele	2.049
Damara	567
	19.292 salariés africains.

6° Région de la Haute-Sangha.

District de Berbérati:	
Santini à Berbérati (plantation de café)	59
C. G. S. L. à Bonia (transports fluviaux)	118
Michel à Topooron (plantation de café)	60
Martins à Berbérati (plantation de café)	32
Xavier à Berbérati (plantation de café)	89
Socomo à Berbérati (commerçant)	9
Mission catholique à Berbérati	95
Mission suédoise à Berberati	86

	Salariés africains.
Mission suédoise à Gamboula	66
Mission suédoise à Bania	73
Société Ouroubangui à Noa (exploitation diamant)	85
La Sanghamine à Berbérati (exploitation diamant)	242
Delaigue à Berbérati (plantation de café)	160
Carvalho à Dongo (plantation de café)	30
Gouveia à Berbérati (plantation de café	126
C. F. S. O. à Bania (plantation de café)	140
C. M. O. O. à Berbérati (direction exploitation aurifère)	339
C. M. O. O. à Batouri (usine) (exploitation aurifère)	139
C. M. O. O. à Ouabeubé (camp minier)	308
C. M. O. O. à Sosso (exploration)	85
C. M. O. O. (équipe de prospection)	255
S. M. I. à Berbérati (direction) (exploitation aurifère)	120
S. M. I. (camp de Batouri) (camp minier)	60
S. M. I. (camp de la Lita	135
S. M. I. (camp Campeon)	60
S. M. I. (camp Boulé)	110
S. M. I. (camp N'Golé)	120
Administration Berbérati (tous postes)	615
Travaux publics à Berbérati	397
	4.497
District de Nola:	
C. M. O. O. (camps et prospection) (exploitation aurifère)	967
C. F. S. O. (plantation de café)	295
Duret (plantation de café)	297
Santini à Lindjomba (plantation de café)	116
Lopès à Lindjomba (plantation de café)	90
	1.765
District de Carnot:	
Plantation Ajax (plantation de café)	153
Plantation Collongy (plantation de café)	112
Maulois (plantation de café)	22
Gruet (plantation de café)	18
Romeuf (plantation de café)	55
Chaivigné (tabacs)	22
Mission catholique	30
Mission protestante	31
S. M. D. F. (exploitation minière)	1.883
O. M. O. O. (exploitation minière)	1.185
S. M. I. (exploitation minière)	941
Ouvriers non fonctionnaires travaillant pour l'administration	400
	4.893

Récapitulation:

Berbérati	4.497
Nola	1.765
Carnot	4.893
	11.153 salariés africains.

7e Région de la Lobaye.

District de M'Baiki:	
S. E. M. (exploitation minière)	357
Station de Boukoko (agriculture)	1.261
Moboma (exploitations minières)	383
S. H. L. (société huileries Lobaye)	255
C. O. F. O. (plantation et huilerie)	260
Simeray (plantation de café)	155
Pellerain (plantation de café)	207
La Lobée (plantation de café)	372
Fromenteau (plantation de café)	151
Artiaga (plantation de café)	254
La Louba (plantation de café)	182
Boundo (plantation de café)	81
C. F. S. O. à Bonchia (huileries mécaniques)	767
Maure à Boussimba (café)	272
Terres rouges (plantations d'hévéas)	3.315
Mission	161
Sacher (plantation de café)	469
Rocha (palmiers huile et café)	358
Reux (exploitation forestière)	380
S. A. B. E. (exploitation forestière et scierie)	629
S. E. F. I. (exploitation forestière)	949
Naud (scierie)	79
Tavarès et Brenot (exploitation forestière)	604
C. G. T. A. (transports)	546
	12.770
District de Bods:	
C.M.O.O. (expl. minière)	1.780
Cotonaf (entrep. cotonnière)	216
Mission	415
Tandré (plantation de café)	220
Cuypers (plantation de café, palmiers)	413
Jeandreau (plantation de café)	217
Le Moenner (plantation de café)	272
S.I.A.L. palmiers à huile)	493
Backet et Ali (plantations café et cultures vivrières)	126
	4.152

	Salariés africains.
Récapitulation:	
M'Baiki	12.770
Boda	4.152
	16.922 salariés africains.

8e Région de l'Onka-Kotto.

District de Bambari:	
S.A.T.O.C. Société de travaux (divers chantiers)	433
C.N.K.F. (Compagnie nouvelle du Kouango français) (huilerie)	36
Cotonaf (usine d'égrenage)	410
I.R.C.T. (culture du coton)	421
	1.000
District de Grimari:	
Station de Goulinga (station de Courières) (agriculture)	468
Société plantation de la Kandjia (savonnerie)	88
Société plantation de sisal	350
Cotonaf (poste de Grimari)	153
S.A.T.O.C.	133
	1.182
District de Kouango:	
Cotonaf à Bianca (égrenage)	113
Santos et Cie (café et sisal)	198
Rodriguez (café et fabrique de chaux à Mélicmba)	125
Naudon (plantation de sisal), Gonciema	38
Holding Colonial (recherches minières) à Tongoumali	28
S. I. O. (plantation de sisal) à Kouango	224
	726
District de Bakala:	
C. E. M. (Compagnie équatoriale des mines), camp Woulou et Goubadja	167
	167
District de Bria:	
S. M. I. (Société minière intercoloniale) (or et diamant)	529
Société minière Durand Ferté (or)	22
Plantation Ubaye (élevage)	29
	580
District d'Alindao:	
La Pavica (plantation café et de palmiers), usine à savon, usine à café, secteur commercial	365
Station Gounouman (station de recherches pour produits vivriers. Centre de multiplication graines de l'I. R. C. T.	
District cotonnier pilote	200
Cotoubangui à Alindao (usine d'égrenage)	100
Cotoubangui à Mingala	40
Cotoubangui à Zouginnza	30
C. E. M. à Poulouhou (or)	288
S. A. T. O. C. à Alindao (constructions)	200
	1.223
District de Mobaye:	
C. G. T. A. (transports)	166
Cotoubangui	68
Plantation Moura et Gouveia à Langandi	142
Huilerie Allegre à Zangba	14
	330
District de Kembe:	
Plantation Hugues	200
Plantation N'Ganda (sisal)	500
Plantation Quenardel	100
Plantation Verrmis	30
C. A. C. I. (Compagnie agricole commerciale et ind.) (café et palmiers)	140
Cotoubangui	150
S. A. T. O. C.	372
	1.492
District d'Ippy:	
Comouna (coton)	140
	140

Récapitulation:

Bambari	1.000
Grimari	1.182
Kouango	726
Bakala	167
Bria	580
Alindao	1.223
Mobaye	330
Kembe	1.492
Ippy	140
	6.840 salariés africains.

	Salariés africains
9° Districts autonomes de Birao et N'Délé.	
Birao:	
Elian, commerçant à Birao, maisons de commerce	14
Salariés non fonctionnaires travaillant pour l'administration	35
Au total	49
N'Délé:	
Société minière intercoloniale de Bangora N	241
Salariés non fonctionnaires travaillant pour l'administration	122
Au total	363
Récapitulation:	
Birao	49
N'Délé	363
	412 salariés africains.

Récapitulation générale des salariés du sexe masculin par régions.

Région du M'Bomou	5.995
Région de l'Ouham	740
Région de la Kemo-Gribingui	540
Région de l'Ouham-Pende	6.386
Région de l'Ombella M'Poko	19.292
Région de la Haute-Sangha	11.453
Région de la Lobaye	16.922
Région de l'Ouaka-Kotto	6.840
Districts autonomes de Birao et N'Délé	412
	68.280

salariés africains.

Travailleurs femmes et enfants non précisés.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du 11 janvier 1951.

SCRUTIN (N° 1)

Sur la prise en considération de l'opposition formulée par M. Barbé et les membres du groupe communiste contre la liste des candidats au bureau proposés par les groupes.

Nombre des votants	167
Majorité absolue	84
Pour l'adoption	51
Contre	116

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Alard.
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Bouda (François).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Donnat.
Dorange (Michel).
Egretaud.
Feix.
Gaudart.
Georges (Daniel).
Hazoumé.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lapart.
Lautissier.
Lombardo.
Lozeray.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Pann Yung.
Piot.
Plagne (Général).
Savi de Tové (Jonathan).
Sim Var.
Sok Chhong.
Thévenin.
Thonn Ouk.
Touré.
Tubert (Général).
Vanier.
Zinsou.

Ont voté contre :

MM.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Colonel).
Bidet.
Blachette.
Bocher.
Boisdon.
Bolnix-Basset.
Boukhelouba.
Bour (Alfred).
Bourgar I.
Boussenot.
Boutbien.
Bui Tiac Phuc.
Bu U Kinh.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Charnay.
Chekkal Daho.
Chevance-Berlin (Général).
Coquart.
Corval.
Costes.
Coulon.
Daber (Jules).
Delmas (Général).
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Do Huu Thinh.
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Genlet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien (Charles-André).
Junillon (Lucien).
Kemajou.
Laforest.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Léon.
Lévy.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Messai.
Meyer.
Michalet.
Michard-Pissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Khay Sa.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Huu Thuan.
Perelli (de).
Perier.
Pham Van Binh.
Pialoux.
Piéri.
Ramampy.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Reverbori.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Sar Diawar.
Sarraut (Omer).
Savary.
Scelles.
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Schock.
Simon (Pau).
Soppo Priso.
Télau.
Thémia.
Thomas (Jean-Marie).
Ton That Can.
Mme Tran Van Chuong.
Tran Van Kha.
Tran Van Thi.
Tran Van Tung.
Tran Thien Vang.
Mme Marianne Verger.
Vignes.
Vinizer.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Ahmed Koloko (Alifah).
Albrand.
Borrey.
Mme Caffot.
Conombo (Joseph).
Cortinchi (Guidicello).
Delmas (Louis).
Foccart.
Ibrahim (Babikir).
Laurin.
Lhuillier.
Oudard.
Souvannavong Ourot.
Sylvestre.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Abdesselam.
Ben Gana.
Bilavarn Khoun.
Cao Van Chieu.
Cianfarani.
Dadet.
Duong Thieu Chi.
Lé Van Dinh.
Montrai.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Phung Ba Nghia.
Polycarpe.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Serot.
Sousatte.
Souvannavong Pheng.
Vu Quy Mão.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par conge :

MM. Boulleaux-Dugage et Vendenboomgaërde.

N'ont pas pris part au vote :

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Albert Sarraut, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire